

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2021

---

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 48

présenté par

M. Dufrègne, M. Dharréville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

### ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 18, supprimer le mot :

« minimale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le caractère contraignant de la loi de programmation et d'en réduire la portée.